

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le douze septembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de SAINT-AGATHON, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de M. MERCIER Lucien, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. MERCIER L. Maire - Mmes PULLANDRE E. - LE GALLIC S. - M. BIHANNIC L. - Mme DELEMER I. Adjointes – M. ROBIN A. - Mme LE BRETON L. - MM. CASTREC A. - MORICE J. - Mme PASQUIET AM. - MM. HEURTAULT P. - VINCENT P. – Mmes LE POULLENNEC C. - GUELOU S. - M. LE BOETEZ G.

PROCURATIONS : M. LE GUENIC T. à Mme LE POULLENNEC C. – M. FOURCHON S. à M. MORICE J. - Mme BERTRAND N (arrivée point 3). à M. MERCIER L.

SECRETARE DE SEANCE : Mme LE POULLENNEC C.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Le Maire demande à ce que le point suivant soit retiré de l'ordre du jour :

- SAFER : délégation de signature pour une convention de mise à disposition.

Pas d'objection

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

ACQUISITION TERRAIN TARDY/SAFER

M. Le Maire fait part au Conseil des négociations entamées avec Mme TARDY en vue d'acquérir sa parcelle cadastrée AM n° 96 mais interrompues suite à l'acquisition par la SAFER de l'ensemble de ses biens. Cependant il précise que la commune s'est positionnée, suite à l'appel à candidature lancé par la SAFER en vue de rétrocéder ou d'échanger les terrains, sachant que la décision interviendra le 20 septembre prochain. Dès lors, dans l'affirmatif et après accord de l'Assemblée lors de la prochaine réunion, ce terrain serait susceptible de faire l'objet d'une convention de mise à disposition.

Suite à la demande de M. Joël MORICE, M. Le Maire précise que la surface du terrain est de 1,2 hectare et que ce terrain servira de réserve foncière. En effet il est toujours intéressant d'en posséder dans ce secteur qui est appelé à se développer. De plus il pourra servir lors d'acquisition avec les agriculteurs afin qu'ils conservent leurs quotas.

REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, rend compte au Conseil de la réunion du 3 septembre dernier, avec le maître d'œuvre de ce projet, le cabinet GEFROY de Cavan, et détaille le planning arrêté à cette occasion (réunion le lundi 25 septembre prochain et livraison de l'A.P.D. le 4 janvier 2013).

RECOMPENSES DES SPORTIFS

Mme Sylvie LE GALLIC, Adjointe en charge du lien social et de la culture, précise que cette manifestation aura lieu le vendredi 14 septembre à 18h30 en mairie. A cette occasion, M. Le Maire remettra le diplôme la médaille de bronze du ministère des sports à M. Raymond LE GALLOU pour son engagement au sein du club de tir à l'arc.

De plus elle précise que la réunion pour arrêter le planning de la salle des sports aura lieu le jeudi 13 septembre à 18 heures en mairie.

MISSION D'INSPECTION

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, informe le Conseil que le Centre de Gestion a été sollicité pour réaliser une inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

INVITATIONS

Les élus sont conviés :

- Réception du skate parc : le samedi 15 septembre à 10h30 à Pont Ezer;
- Rendu sur le diagnostic local de santé mené par le conseil de développement du Pays de Guingamp le jeudi 27 septembre de 13h30 à 17h30 au théâtre du Champ au Roy.

TERRAINS DE FOOT

M. Pierrick HEURTAULT, Conseiller Municipal, évoque les points suivants :

- élagage : M. Le Maire précise qu'une consultation va être menée par le responsable des services techniques ;
- filets : Mme Sylvie LE GALLIC relancera les services techniques afin de connaître la date de pose de ces filets ;
- trou au niveau des vestiaires de foot : la relance pour effectuer cette réparation va être faite auprès des services techniques.

KERHORS

Mme Laurence LE BRETON, Conseillère Municipale, évoque cette maison à l'abandon actuellement. M. Le Maire précise que les héritiers ont renoncé à l'héritage mais va prendre contact avec le notaire sur ce sujet.

M. Joël MORICE, Conseiller Municipal, en profite pour souligner la dangerosité de ce carrefour. Il estime nécessaire d'intervenir auprès de l'A.T.D.. M. Le Maire précise que deux rencontres ont déjà eu lieu sur le terrain mais que les techniciens considèrent qu'il y a assez de place pour passer.

Mme Noëlla BERTRAND, Conseillère Municipale, juge, quant à elle, que c'est toute la route qui est dangereuse.

DRAPEAU BRETON

Mme Laurence LE BRETON, Conseillère Municipale, souhaite qu'un drapeau breton soit mis sur le devant de la mairie.

SITE INTERNET

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint, précise qu'un travail va être effectué sur la refonte du site internet.

RENTREE SCOLAIRE

Mme Anne-Marie PASQUIET, Conseillère Municipale déléguée, évoque la rentrée avec des effectifs stables à 193 élèves, 118 en élémentaire et 75 en maternelle. Elle précise qu'il y a une bonne répartition entre les différentes classes mais se posera sûrement la question de l'arrivée de 13 enfants de moins de 3 an, après Noël.

Concernant l'accueil périscolaire, il enregistre une fréquentation moyenne de 40 enfants sur la semaine.

Par ailleurs les échecs seront, à nouveau, mis en place mais avec un nouvel intervenant.

De plus elle souligne le bon déroulement et le succès rencontré par l'ALSH organisé par la commune de PLOUMAGOAR sur ce site pour les dix derniers jours d'août.

Mme Elisabeth PUILLANDRE, Adjointe, relève que les $\frac{3}{4}$ des élèves mangent à la cantine soit 150 repas de servis, en moyenne.

2° - PLACE DE L'ANCIENNE MAIRIE : ATTRIBUTION DES MISSIONS SPS ET DE CONTROLE TECHNIQUE

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, rappelle au Conseil que, par délibération en date du 11 juillet dernier, la commission compétente avait été mandatée pour attribuer le marché relatif à la mission SPS et à celui de contrôle technique dans le cadre du réaménagement de la place de l'ancienne mairie.

Dès lors il précise, qu'au vu des critères définis lors de la consultation (CV des intervenants proposés : de 0 à 2 ; valeur technique : de 0 à 3 et prix des prestations : de 0 à 5), la commission a retenu le cabinet SBC de PLOUFRAGAN pour la mission SPS, avec des honoraires à 2 940 € H.T., et le cabinet VERITAS de SAINT-BRIEUC pour la partie contrôle technique, avec des honoraires qui s'élèvent à 5 970 € H.T..

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Lionel BIHANNIC et à l'unanimité

PREND ACTE des choix de la commission et **APPROUVE** ses décisions.

3° - SALLE CULTURELLE : ATTRIBUTION MARCHES DE TRAVAUX

M. Le Maire présente les entreprises proposées par la commission ad hoc au vu des critères définis lors de la consultation (valeur technique de l'offre : 50 points, prix des prestations : 40 points et propreté du chantier et gestion des déchets : 10 points) :

- lot 1 – VRD – aménagements extérieurs : EUROVIA de Grâces bassin de rétention ;	247 300.00 € H.T. avec option
- lot 2 – Gros œuvre : LE COUILLARD de LANNION	467 000.00 € H.T. ;
- lot 3 – Charpente métallique - serrurerie : COMET'S de GRACES	101 929.28 € H.T. ;
- lot 4 – Etanchéité : TECHNIC ETANCHEITE de MORIEUX	132 000.00 € H.T. ;
- lot 5 – Menuiseries extérieures : RAUB de LANNION	39 000.00 € H.T. ;
- lot 6 – Menuiseries intérieures : déclaré infructueux ;	
- lot 7 – Cloisons – doublages : SAPI de MELESSE	69 900.00 € H.T. ;
- lot 8 – Plafonds suspendus : BROCHAIN de PLEMY	19 859.78 € H.T. ;
- lot 9 – Revêtement de sol dur – faïence : SARPIC d'YFFINIAC	52 122.23 € H.T. ;
- lot 10 – Peinture – revêtements muraux : GRIFFON de TREGUEUX	22 000.00 € H.T. ;
- lot 11 – Appareil élévateur : ALTI LIFT de LA MEZIERE	19 500.00 € H.T. ;
- lot 12 – tribune télescopique : JEZET d'OVERPELT retenue ;	165 000.00 € H.T. option
- lot 13 Plomberie – chauffage – ventilation : CSA de SAINT-BRIEUC	238 000.00 € H.T. ;
- lot 14 – Equipements office satellite : CAILLAREC de QUIMPER	20 393.00 € H.T. ;
- lot 15 – Electricité – courants forts et faibles : LE BOHEC de LANDIVISIAU	82 810.48 € H.T. avec options ;
- lot 16 – machinerie scénique : MECASCENIC de ST-DIZIER	55 221.00 € H.T. ;
- lot 17 – tentures de scène : AZUR SCENIQUE de ST-JEANNET tapis de danse ;	11 929.60 € H.T. avec option
- lot 18 – éclairage scénique : SPECTACULAIRES de ST-THURIAL l'option praticable ;	28 900.00 € H.T. avec
- lot 19 – sonorisation : AUDIOLITE de LANDERNEAU	29 500.00 € H.T.

soit un total de 1 802 365.37 € H.T..

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et à l'unanimité

VOIX POUR : 15

ABSTENTIONS : 3 (MM. FOURCHON S – MORICE J. – HEURTAULT P.)

APPROUVE les propositions de la commission telles qu'énoncées ci-dessus ;

AUTORISE M. Le Maire à signer les marchés correspondants.

4° TRAVAUX D'EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

M. Lionel BIHANNIC, Adjoint en charge des bâtiments et du patrimoine, informe le Conseil que, malgré de nombreuses relances, l'entreprise MEVEL QUEMENEUR de BOURG BLANC, n'est toujours pas intervenue pour lever les réserves constatées au niveau de l'extension de la bibliothèque.

Dès lors et conformément aux articles L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Lionel BIHANNIC demande au Conseil d'autoriser M. Le Maire à représenter la commune en justice afin que cette entreprise respecte ses obligations contractuelles (elle a réalisé une peinture de ravalement au lieu d'une peinture douce).

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE M. Le Maire à ester en justice afin que l'entreprise MEVEL QUEMENER effectue les travaux conformément au marché signé ;

DONNE délégation de signature à M. Le Maire pour l'ensemble de ce dossier.

5° - DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNAL

Mme Elisabeth PULLANDRE, Adjointe en charge des finances et de la restauration scolaire, informe le Conseil qu'il convient de modifier le budget primitif 2012 de la commune afin de prendre en considération la mise en place de l'organigramme des clés à l'école élémentaire, non initialement prévue.

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative dans les conditions suivantes :

Section d'investissement

	<i>D</i>	<i>R</i>
- Chap. (art 020) 020	- 3 000.00 €	
- Chap. (article 2313) 21	+ 3 000.00 €	

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Elisabeth PULLANDRE et en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOPTE cette modification budgétaire.

6° - ACQUISITION DE PARCELLES – M. AUGUSTE BOUGET

Dans le cadre de l'aménagement de la liaison douce, il est nécessaire d'acheter une bande de terrain, d'environ 400 m², appartenant à M. Auguste BOUGET. Après discussion avec le propriétaire, le prix de vente serait de 0.25€ le m².

Dès lors il demande au Conseil de se prononcer sur la question.

Dans le cadre de cette acquisition, M. Pierrick HEURTAULT, Conseiller Municipal, souhaite soulever le problème du stationnement lors de l'organisation des plateaux. En effet, à l'occasion de ces rencontres près de 50 voitures doivent trouver à se stationner.

M. Le Maire précise qu'il conviendra de réfléchir à cette problématique et qu'un aménagement spécifique sera nécessaire. Selon M. Aimé ROBIN, Conseiller Municipal délégué, le recul du grillage permettrait de gagner une trentaine de places. En tout état de cause, M. Le Maire souligne que rien n'est arrêté mais que ce problème sera intégré dans la réflexion.

M. Pierrick HEURTAULT souhaite juste s'assurer que cette question soit prise en compte.

A ce niveau, M. Le Maire fait part de l'intérêt d'acquérir certains terrains. La réflexion reste ouverte.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de M. Le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'acquérir une bande de la parcelle, cadastrée AI n° 17, de 410 m² à M. Auguste BOUGET ;

FIXE à 0.25 € le prix d'achat ;

DESIGNE Me HOMMEY KERLAOUEZO, notaire à Guingamp, pour rédiger l'acte correspondant,

AUTORISE M. Le Maire à intervenir à la signature de cet acte.

7° - QUESTIONS DIVERSES

EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ENTRE LA RUE DES ECOLES ET LA RUE DU STADE

Suite au permis d'extension de la Résidence Beau Chêne, le réseau aérien pose problème et ainsi doit être modifié. Pour solutionner ce problème et aussi dans le cadre des effacements de réseaux engagés par la commune, ERDF propose de relier la rue des écoles et la rue du Stade par ce procédé. Le travail sera réalisé en deux tranches. Une participation financière de 1359,53 € TTC est demandée à la commune concernant la première tranche sur le domaine public.

Le conseil est avisé que, dans l'urgence, le Maire a signé le devis correspondant présenté par ERDF préalable au démarrage des travaux.

Le Conseil à l'unanimité

APPROUVE la signature de ce devis

CESSION TERRAINS A GUINGAMP COMMUNAUTE

M. Le Maire rappelle que, par délibérations en date des 26 janvier 2011 et 30 mai 2012, la décision avait été prise de céder, à Guingamp Communauté, les terrains nécessaires aux aménagements paysagers dans le cadre de la réalisation de la future ressourcerie.

Cependant compte tenu de la demande de Guingamp Communauté, M. Le Maire propose d'annuler ces délibérations et de céder à l'euro symbolique les terrains concernés.

Le Conseil, après en avoir entendu les explications de M. Le Maire et à l'unanimité

VOIX POUR : 17

ABSTENTION : 1 (M. BIHANNIC L.)

ANNULE les délibérations des 26 janvier 2011 et 30 mai 2012 ;

DECIDE de céder les parcelles cadastrées AI 111 et AI 112 à Guingamp Communauté au prix de 1 € sachant que les frais annexes seront supportés par l'acquéreur ;

DESIGNE Me BARENTON de GUINGAMP pour établir l'acte correspondant ;

DONNE délégation de signature à M. Le Maire pour intervenir à cet acte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.